
Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires (programme de prélèvements de l'OSAV)

Résultats 2023

***Résumé** – Rapport complet disponible en allemand*

Introduction

Contexte

Le 6 septembre 2017, le Conseil fédéral a adopté le « Plan d'action pour la réduction des risques et l'utilisation durable des produits phytosanitaires¹ ». Le plan d'action définit 8 objectifs principaux et 12 objectifs intermédiaires concrets. Pour atteindre les objectifs, 50 mesures ont été développées, dont quatre sont sous la responsabilité de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV).

L'une de ces mesures (Mesure 6.3.3.1 "Analyse centralisée de toutes les données accessibles sur les résidus dans les denrées alimentaires") avait comme objectif d'évaluer les données mises à disposition de la confédération pour leur adéquation afin de juger du succès du plan d'action, ainsi que comme base pour l'analyse des risques des effets combinés (« effet cocktail »).

Après examen de ces activités, l'OSAV a conclu que les données disponibles ne sont pas appropriées, car elles découlent de prélèvements basés sur les risques (donc non représentatives) et sont issues de campagnes annuelles (pas de continuité garantie dans le temps).

Afin de disposer de données adéquates pour juger du succès du plan d'action et pour faciliter l'analyse des risques des effets combinés, un programme de monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires a été élaboré par l'OSAV.

Dans le cadre de ce programme, qui a débuté en 2019 par une pré-étude², des échantillons de denrées alimentaires sont prélevés et analysés annuellement pour la présence de résidus de produits phytosanitaires (voir : rapports 2020³, 2021⁴ et 2022⁵).

Ce rapport présente les résultats des analyses de 2023.

Mandat

Le plan d'échantillonnage a été établi sur la base de la production et consommation de denrées d'origine végétales en Suisse, prenant également en compte les indicateurs de performance le long de la chaîne agroalimentaire du plan de contrôle national⁶.

Le nombre d'échantillons planifiés par denrée était 30 produits de production conventionnelle Suisse. De janvier à décembre 2023, 415 échantillons de denrées végétales ont pu être prélevés et analysés dans le commerce (grandes surfaces et petits commerces, dans 11 cantons Suisses) pour la présence de résidus de produits phytosanitaires.

But de ce document

Le but de ce document est de présenter les résultats obtenus en 2023, par denrée alimentaire.

¹ [Plan d'action Produits phytosanitaires \(admin.ch\)](#) Rapport du Conseil fédéral.

² OSAV (2020). [Monitoring de résidus de pesticides dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\) - Résultats de la pré-étude réalisée en 2019.](#)

³ OSAV (2021). [Rapport 2020 : Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\).](#)

⁴ OSAV (2022). [Rapport 2021 : Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\)](#)

⁵ OSAV (2023) [Rapport 2022: Monitoring de résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires \(programme de prélèvements de l'OSAV\)](#)

⁶ [Plan de contrôle national pluriannuel pour la chaîne agroalimentaire et les objets usuels, Suisse et Principauté de Liechtenstein, 2020 – 2023.](#)

Résultats 2023 : vue d'ensemble

Le tableau ci-dessous fournit une vue d'ensemble des résultats obtenus lors des prélèvements d'échantillons en 2023. Les résultats détaillés sont présentés en annexe 1 du rapport principal. Les résultats présentés dans ce rapport fournissent une vue d'ensemble de la situation des résidus de produits phytosanitaires en Suisse.

Au total, 415 échantillons ont été analysés pour résidus de produits phytosanitaires. Dans 243 d'entre eux (59 %), un ou plusieurs résidus ont été détectés au-dessus de la limite de quantification (> LOQ). Huit échantillons (1.9 % de tous les échantillons) ont présenté un dépassement de la limite maximale de résidus (LMR) dont quatre étaient non conformes, c'est-à-dire qu'ils dépassaient l'incertitude analytique reportées pas le laboratoire.

Tableau 1 Résultats obtenus lors des échantillonnages et analyses pour résidus de produits phytosanitaires dans les denrées alimentaires en 2023

	Nb échantillons prélevés	Échantillons avec résidu(s) > LOQ ⁷	Échantillons avec résidu(s) > LMR ⁸ Soulignés : non conformes
Légumes TOTAL	176	77 (44 %)	1 (0,6 %)
Carottes	30	18 (60 %)	-
Chou blanc	29	9 (31 %)	
Chou-fleur	28	17 (61 %)	
Courgettes	30	5 (17 %)	1 (3.3 %) Pentachloroaniline
Laitue	29	15 (52 %)	
Pommes de terre	30	13 (43 %)	-
Fruits TOTAL	152	149 (98 %)	7 (4,6 %)
Pommes	30	29 (97 %)	
Poires	30	30 (100 %)	<u>1 (3.3%) Ethephon</u> 1 (3.3%) Tebuconazol--
Cerises	29	29 (100 %)	<u>2 (6.9 %) (6-Benzyladenin)</u> 1 (3.4 %) (6-Benzyladenin)-
Abricots	32	31 (97 %)	1 (3.1%) Captan
Fraises	31	30 (97 %)	<u>1 (3.2%) Iprodione</u>
Céréales TOTAL	30	14 (47 %)	0 (0 %)
Farine de blé	30	14 (47 %)	-
Huiles végétales TOTAL	57	3 (5 %)	0 (0 %)
Huile de tournesol	27	2 (7 %)	-
Huile de colza	30	1 (3 %)	-
TOTAL TOUS ÉCHANTILLONS	415	243 (59 %)	8 (1,9 %)
<i>Résultats 2022</i>	409	227 (57%)	5 (1,2 %)
<i>Résultats 2021</i>	414	218 (53%)	1 (0,2 %)
<i>Résultats 2020</i>	428	230 (54 %)	3 (0,7 %)

⁷ LOQ : limite de quantification (mg/kg)

⁸ LMR : limite maximale de résidus (mg/kg)